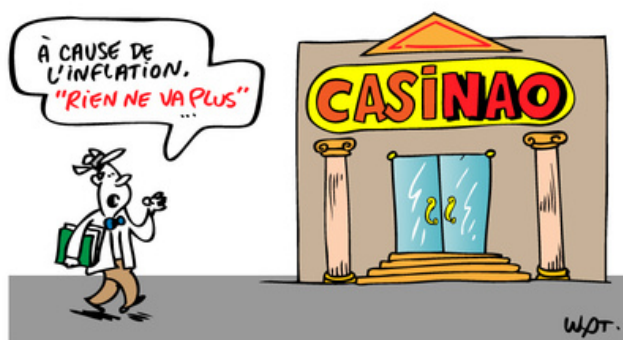


NAO rime avec gros sabots

Nos dirigeants se sont - une nouvelle fois - présentés aux négociations annuelles obligatoires sur les salaires (NAO) dans le même esprit d'ouverture et de transparence que Georges Marchais* à ses interviews politiques : *"Vous venez avec vos questions, je viens avec mes réponses"*.

Pour donner les apparences d'une discussion, la direction a formulé trois propositions, dont deux leurres, et sans la moindre disposition à faire avancer l'intérêt des salariés dans un sens autre que celui qu'elle avait prédéterminé.



Simulacre de discussion, juste pour la forme

Après le laïus sur l'enveloppe riquiqui, les répercussions des mesures de l'an passé, *"le contexte que l'on connaît"*, etc., il est vite devenu très clair que l'orientation était : tout ce qui reste est destiné aux mesures individuelles.

Ce n'était pas le souhait de la majorité des organisations syndicales. Alors la direction leur a demandé leurs propositions.

Nous revendiquons notamment la revalorisation des minima de grilles, dans une proportion au moins du niveau de l'inflation, ce qui conduit mécaniquement à une augmentation de la prime d'ancienneté.

Les autres organisations ont avancé d'autres idées. Mais au prétexte de leur variété d'ensemble et d'incompatibilité entre certains scénarios, la quasi-intégralité des propositions a été balayée, sans la moindre recherche d'accord sur le dénominateur commun.

"Puisque vous n'êtes pas d'accord entre vous..."

Procédé déloyal que de réclamer des pistes diverses et de feindre à l'ultime réunion programmée d'avoir sollicité un résultat concerté entre les syndicats.



Cette tentative de division pour mieux régner est une technique de négociation légèrement éculée.

Les organisations autour de la table ont fait savoir qu'elles ne voulaient plus des primes exceptionnelles "à la tête du client", au détriment de mesures générales. Là-dessus, la majorité était claire. Mais apparemment, la valeur de la majorité est à géométrie variable. C'est fin comme du gros sel.

Par ailleurs, les primes d'intérim mangent une partie importante de l'enveloppe.

La rémunération des encadrants ponctuels est en effet normale et justifiée, mais nous questionnons (comme beaucoup d'entre eux, d'ailleurs) le nombre et la durée de ces intérim. La mauvaise optimisation de l'effectif encadrant ne devrait pas obérer les sommes allouées à la progression salariale du reste de l'effectif.

Le SNJ proposait également des rattrapages sur certaines primes qui n'ont pas suivi l'inflation depuis l'accord collectif de 2013. Du concret. Mais la direction n'en a eu cure. C'est moins vendeur qu'une carotte, cette fameuse mesure individuelle qu'avec un peu de chance, on peut toucher tous les quatre ans... sans garantie aucune.

"Signez là, où ne signez pas, c'est du pareil au même !", nous fait-elle comprendre.

Le Syndicat National des Journalistes retient de cette négociation que lorsqu'elle se croit en position de force, la direction n'entend rien. C'est un bien mauvais signal à l'heure où démarre la renégociation de notre accord collectif.

Paris, le 25 mars 2026

*Homme politique, secrétaire général du Parti communiste français de 1972 à 1994